

Rapport de la commission des finances

Préavis municipal no : 2015-58

Relatif au budget communal pour l'année 2016

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Fritz Waelti, Pascal Lerch, Marc Perroulaz, Jean-Pierre Monachon, Claude Brocard et Daniel Rochat, Pierre-Michel Devenoge excusé, s'est réunie sur la convocation de la Municipalité, le mardi 3 novembre 2015 à 18h00, en présence de la Municipalité composée de Mme la Syndique Isabelle Hautier, Piéric Freiburghaus, Pierre-André Ischi, Yves Jauner, Didier Chapuis ainsi que de Madame Anne-Laure Girard et M. Iban Garcia de la bourse communale.

Daniel Traini et Pierre-Yves Dénéreaz en tant que délégués de la commission de gestion étaient également présents. Cette séance avait pour but de nous présenter et commenter le projet du budget communal 2016 ainsi que de répondre à nos questions point par point.

Nous nous sommes réunis à nouveau le mercredi 11 novembre en salle de municipalité pour compléments d'informations. Etaient présents : Pierre-Michel Devenoge, Pascal Lerch, Fritz Waelti, Jean-Pierre Monachon, Daniel Rochat, Claude Brocard, Marc Perroulaz étant excusé. Madame la Syndique Isabelle Hautier, Pierre-André Ischi, Didier Chapuis, Piéric Freiburghaus, représentaient la municipalité. Yves Jauner nous a rejoint dans la soirée. Madame Anne-Laure Girard et M. Iban Garcia étaient également présents tout comme Pierre-Yves Dénéreaz délégué de la commission de gestion.

La commission s'est réunie le mercredi 18 novembre en salle de municipalité pour finaliser le dit rapport, Claude Brocard et Marc Perroulaz étant excusés

Le budget 2016 présente un excédent de charges de CHF 387'700.- sur un total des revenus de CHF 16'090'700.-

- Analyse Financière en résumée :

Notre Exécutif et la boursière nous ont présentés dans la brochure du budget 2016 des analyses détaillées.

◆ *Budget global 2016* : en augmentation de 16,5 %

◆ *Evolution des charges (par rapport à 2015)*

- Administration général
- Finances
- Domaines et bâtiments
- Travaux
- Instructions publiques et cultes
- Police
- Service industriels

A noter que la sécurité sociale est passée de
CHF. 872'500.- en 2005 a
CHF. 2'606'750.- pour 2016

Avec l'évolution, les revenus sont aussi en augmentation de 16%
Dans les divers dicastères

- ◆ Pour amortir la totalité des investissements engagés à ce jour
à raison de CHF 1'624'700.- par année,
9.44 ans seraient nécessaires (14.50 ans 2015)

Dans la présentation de ce budget la Municipalité a, pour la première fois, inscrit des montants dépassant CHF. 100'000.-- pour des travaux d'entretien. Il s'agit notamment :

- ◆ *Compte no. 3556.314.1 Entretien bâtiment Sauffaz (buvette et vestiaires)*
- CHF. 178'800.-- pour changement chaudière, douches, sol et mettre aux normes le tableau électrique de la buvette.

Prélèvement de ce montant sur le fonds de réserve pour rénovation des bâtiments (9.281.350).

- ◆ *Compte no. 1706.314.11 Entretien bâtiments piscine*
- CHF. 139'000.-- pour l'installation des barrières sur la terrasse en dessus du restaurant et de refaire complètement les sanitaires du camping.
- ◆ *Compte no. 3501.314.1 et 3551.314.10 bâtiment communal*
-CHF. 109'500.- pour le changement des fenêtres et stores de tout le bâtiment
- ◆ *Compte no.3561.314.1 collège du Cheminet*
-CHF. 62'000.- changement de la chaudière

A la lecture de cette << nouveauté >> les membres de la commission ont posé la question à notre Exécutif quels sont les critères décisionnels d'inscrire de tels montants. (Cette démarche est permise selon la loi sur la comptabilité des communes).

Voici les réponses :

- La nécessité d'entretenir
- L'importance du coût
- Simplification des procédures (préavis et séances)
- Finances communales saines
- Limiter le nombre de cas, tenant compte des coûts afin de ne pas péjorer les finances communales.
- De financer les montant prévus de ces entretiens, par le prélèvement au fonds de réserve y relatif. Ou par la trésorerie courante

Si des investissements demandent un emprunt, un préavis est bien entendu nécessaire

Evidemment, cette manière de procéder «gonfle» quelque peu le budget.

Le personnel communal n'ayant pas été augmenté depuis plusieurs années, la Municipalité a décidé d'y remédier

La commission relève avec plaisir et félicite l'Exécutif et Mme Girard de la mise en œuvre avec un spécialiste de la finance d'une planification des investissements pour les 20 prochaines années. Un outil de travail qui permettra encore mieux d'appréhender tous les paramètres financiers de notre commune.

Conclusion :

La Commission des Finances unanime remercie la Municipalité et la Bourse Communale pour le travail accompli à l'élaboration de ce budget.

+ DÉCISION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2015 - 58, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- **d'adopter le budget 2016 tel que présenté.**

Le rapporteur,

Rochat DANIEL



Les membres:

Devenoge Pierre-Michel



Lerch Pascal



Monachon Jean-Pierre



Waelti Fritz



Perroulaz Marc



Brocard Claude



Penthalaz, le 7.12.2015